Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022
ID : 073-217303064-20220224-22_02_033-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : **15**
Présents : **10**
Représentés : **5**
Absents : **0**
Date de convocation : **17 février 2022**
Date d'affichage : **17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à POIROT Marie)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-02-033

Objet : Budget annexe microcentrales : compte administratif 2021

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente le compte administratif du budget annexe microcentrales 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

- Recettes : 34 213.03 €
- Dépenses : 34 213.03 €

  - Résultat : 0

Investissement

- Recettes : 33 864.23 €
- Dépenses : 10 327.20 €

  - Résultat : + 23 537.03 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022
ID : 073-217303064-20220224-22_02_033-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 février 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 février 2022,
Ouï l'exposé de Madame Rivas,
Hors la présence de Monsieur le Maire, Madame Rivas étant élue Présidente de séance,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe microcentrales 2021.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 28/02/2022
Affichage : 28/02/2022
Valloire, le 28/02/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.